

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2025

---

SAUVEGARDER ET PÉRENNISER LES EMPLOIS INDUSTRIELS EN EMPÊCHANT LES  
LICENCIEMENTS BOURSIERS - (N° 769)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS4

présenté par  
Mme Lebon et M. Monnet

-----

### ARTICLE PREMIER

Substituer au nombre :

« 250 »

le nombre :

« 50 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, issu de propositions formulées par la CGT sur les adaptations de la loi Florange, vise à abaisser le seuil d'application de cette loi à des entreprises qui comptent au moins 50 salariés.